



COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL N°6

Réunion du :	Mardi 8 septembre 2026 - Visioconférence
Présidence :	M. Eric BORGHINI
Présents :	Mmes Christelle ANSALDI, Meriem CHAFRA, Sylvie REYNIER MM. Pierre ALCOVERRO, Patrick BEL ABBES, Christophe BENOIT, Thierry BOREL, Alain BROCHE, Vincent CASERTA, Philippe DI MARCO, Jean-Louis DISTANTI, Lionel GAMBA, Franck KODJABACHIAN, Mourath NDAW, André VITIELLO.
Excusés :	Mme Rosette GERMANO, MM. Medhi AABID, Karim ABED,
Assistent à la séance :	Mmes Florence DERBESY et Camille TORRENTE M. Antoine MANCINO, représentant des clubs nationaux MM. Arnaud DOUDET et Nicolas DUBOIS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Rèlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Les Membres du Comité de Direction approuvent à l'unanimité :

- Les procès-verbaux du Comité de Direction des 6 juillet et des 21 et 28 août 2026
- Le procès-verbal du Bureau Exécutif du 25 août 2026

2. INFORMATION DU PRÉSIDENT

• Prompt rétablissement

Le Président et les Membres du Comité de Direction renouvellent leurs vœux de prompt et complet rétablissement à M. Roger ANTONELLI, Membre de la C.R.S.R.

• Agenda

- ▲ Bureau Exécutif
 - Mardi 20 octobre 2026 à 18h00
 - Mardi 15 décembre 2026 à 18h00 / Visio
 - Mardi 9 février 2026 à 19h00
 - Mardi 13 avril 2026 à 18h00 / Visio
 - Mardi 8 juin 2026 à 18h00
- ▲ Comité de Direction
 - Mardi 17 novembre 2026 à 18h00
 - Mardi 19 janvier 2027 à 18h00
 - Mardi 23 mars 2027 à 18h00
 - Mardi 18 mai 2027 à 18h00
 - Mardi 29 juin 2027 à 18h00
- ▲ Tirage Coupe de France
 - Mardi 15 septembre 2026 à 19h00 au siège du Crédit Agricole d'Aix-en-Provence
- ▲ Réunion Inter Ligues / Séminaire F.F.F.
 - Lundi 21 et mardi 22 septembre 2026 à The Camp
- ▲ Journée des Capitaines
 - Samedi 26 septembre 2026 matin au siège de la Ligue
- ▲ Réunion des Présidents des Commissions Régionales LMF
 - Mardi 29 septembre 2026 à 18h00 au siège de la Ligue
- ▲ Assemblée Générale d'Hiver LMF
 - Samedi 5 décembre 2026 au siège de la LMF
- ▲ Assemblée Fédérale d'Hiver
 - Samedi 12 décembre 2026 à Paris

● **Courrier du Président Philippe DIALLO du 3 septembre**

A la suite des réunions organisées les 9 et 18 juin derniers au siège de la F.F.F., un courrier a été adressé aux Ligues afin de présenter les principaux éléments relatifs au cadre de relations entre la F.F.F., les Ligues et les Districts, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre pour la saison 2026/2027.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de conforter l'unité du projet fédéral, la cohérence de son déploiement sur l'ensemble du territoire et, dans le même temps, la capacité d'initiative des instances territoriales, au plus près des réalités locales.

4 points sont abordés :

- 1) Les principes directeurs des relations entre la F.F.F. et les instances régionales
- 2) La répartition des responsabilités
- 3) La convention d'objectif comme outil de déclinaison territoriale de la politique fédérale
- 4) Les décisions mises en œuvre sur le plan financier.

La Ligue et ses Districts s'inscrivent parfaitement dans cette dynamique et cette ligne directrice.

Deux nouveautés sont à signaler dans les Contrats d'Objectifs :

- 1 million d'euros de subvention de fonctionnement supplémentaire pour les Ligues
- Une part supplémentaire dans les conventions d'objectifs LFA / FFF de 2,3 millions d'euros avec des thèmes identifiés par la F.F.F. et des critères d'évaluation.

● **Information Campus**

Le Président fait un point sur l'avancement du projet Campus Méditerranéen à Ventabren.

Après plus de trois années de travail et de nombreuses démarches engagées afin de répondre aux enjeux liés notamment à l'environnement, le dossier n'a finalement pas permis d'obtenir l'autorisation environnementale sollicitée auprès des services de l'Etat même si la Ligue avait obtenu un avis favorable du ministère de l'Environnement en février dernier.

Cette situation, qui n'est pas propre à la LMF, et qui a également concerné récemment d'autres projets sportifs, notamment en Ligue Pays de la Loire, conduit la Ligue, en accord avec le Bureau Exécutif, à mettre le projet en suspens.

Dans ce contexte, les Membres du Bureau ont décidé d'interrompre les investigations et démarches relatives au terrain de Ventabren, afin de concentrer les efforts sur une nouvelle opportunité foncière et immobilière identifiée depuis plusieurs semaines.

L'objectif est de pouvoir instruire rapidement cette nouvelle piste et d'en évaluer précisément la faisabilité, tant sur le plan administratif que financier, afin de disposer d'une alternative crédible dans les meilleurs délais.

Le Bureau a donc chargé Vincent CASERTA, Secrétaire Général et Arnaud DOUDET, Directeur Général, de poursuivre les études relatives à ce nouveau projet, en associant l'ensemble des acteurs et compétences nécessaires à l'élaboration d'un budget prévisionnel d'investissement et d'exploitation. Une présentation de cette nouvelle proposition sera réalisée prochainement devant le Comité de Direction de la LMF, puis auprès des acteurs des Districts, afin de recueillir leurs observations et de poursuivre les travaux dans un cadre partagé.

L'objectif fixé est de pouvoir présenter ce nouveau projet, en qualité de « Plan B », lors de l'Assemblée Générale du 5 décembre 2026, sous réserve de disposer d'ici cette échéance des éléments nécessaires permettant d'en confirmer la faisabilité et la soutenabilité financière.

● **Evolution des licenciés sur la saison 2026/2027**

Arnaud DOUDET, Directeur Général, fait part d'une dynamique positive, avec une hausse de 2 % du nombre de licenciés par rapport à la même période lors de la saison précédente sur le territoire méditerranéen, alors que la Fédération relève une évolution négative – 1 % au niveau national.

Cette évolution traduit un engouement pour la prise de licences en ce début de saison, qui concerne également le football féminin, dynamique en partie liée à l'effet d'attractivité généré par la Coupe du Monde.

Il est important de préciser toutefois que ces premiers chiffres doivent être analysés avec prudence, la saison venant tout juste de débuter. Un nouveau point sera réalisé à la fin du mois de septembre permettant de disposer d'une vision plus représentative de la dynamique des licences, et de confirmer ou non, cette tendance.

Un point est également fait sur l'évolution des mutations des jeunes et seniors depuis la mise en place de la tarification. Depuis 3 saisons, on note qu'aucun ralentissement majeur n'est intervenu.

Un focus est réalisé sur les licences arbitres à la date du jour. L'évolution des effectifs à date est de + 11,76 % avec 1 027 licences validées. A ce jour, 165 arbitres n'ont pas renouvelé leurs licences : un

point sera réalisé sur les raisons de cette absence de renouvellement. L'effectif des arbitres féminin reste quant à lui constant.

- **Réunion annuelle inter-régionale du Football**

Une réunion inter-régionale se déroulera sur le territoire de la Ligue Méditerranée les 21 et 22 septembre 2026, en présence d'élus et de salariés de la Fédération Française de Football (F.F.F.), ainsi que de représentants des Ligues de Corse, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Méditerranée. Environ 150 participants sont attendus à cette occasion.

La première journée sera consacrée à la présentation des politiques fédérales et aux échanges avec les participants. La seconde journée sera organisée autour de différents ateliers de travail réunissant les salariés de la F.F.F., des salariés Ligues et Districts, afin de favoriser les échanges de pratiques et la réflexion collective autour des différentes thématiques abordées.

- **Arbitrage – Dotation Fédérale**

La Fédération a informé les Ligues et les Districts de l'extension du dispositif de caméras embarquées Motorola. Dans ce cadre, la Ligue a fait acte de candidature afin de bénéficier de ce dispositif et de pouvoir mettre ces caméras à la disposition du corps arbitral lors des rencontres régionales. À ce stade, le nombre de caméras qui sera attribué à la Ligue n'est pas encore précisément connu.

- **Cartons verts et blancs**

Il est rappelé la mise en place dans les catégories jeunes féminines et masculines du dispositif du carton vert ainsi que du carton blanc cette nouvelle saison.

- **Flotte automobile**

La flotte automobile de la Ligue et du Pôle Espoirs étant vieillissante, Arnaud DOUDET sollicite l'accord des membres du Comité Directeur pour engager le renouvellement d'une partie du parc automobile. S'agissant des véhicules utilisés au siège de la Ligue, il est proposé de procéder au remplacement des 2 véhicules Polo VW actuellement en circulation, ceux-ci étant désormais totalement amortis et ayant chacun dépassé les 100 000 kilomètres. Ces véhicules seraient remplacés par des Caddy VW, en bénéficiant des conditions tarifaires négociées entre la FFF et Volkswagen.

Concernant le Pôle Espoirs, une étude sera menée sur le renouvellement des 5 Caravelle VW, avec une priorité donnée aux véhicules les plus anciens et présentant le kilométrage le plus élevé.

Le Directeur Général indique que les futurs véhicules intégrant la flotte de la Ligue et du Pôle Espoirs devront avoir des motorisations hybrides ou électriques, conformément aux orientations de la démarche RSO engagée par la Ligue.

Le Comité Directeur donne son accord pour engager ces démarches ainsi que les recherches et sollicitations de dispositifs de financement ou de subvention susceptibles d'accompagner ces renouvellements, notamment auprès de la Région et dans le cadre du FAFA Transports.

➔ **Les Membres du Comité de Direction, à l'unanimité, donnent leur accord.**

3. NOMINATION DES COMMISSIONS RÉGIONALES DE LA LMF SAISON 2026/2027 –

ANNEXE 1

M. Vincent CASERTA présente les modifications de l'organigramme, notamment :

- le rattachement de la C.R. Sécurité à la C.R. des Délégués avec la nomination des référents sécurités : MM. Patrick BEL ABBES (reconduction), Philippe DI MARCO (reconduction), Mme Meriem CHAFRA (nouveau membre), M. Hamza KHALDI (nouveau membre).
- le Pôle Engagement avec la création de la C.R. de l'Engagement et les fusions des C.R. Affaires Sociales, Handisports et Sport Adapté, Bénévolat Mixité et Comité de Pilotage Engagement.
- la présentation des mouvements dans les Commissions.

→ Les Membres du Comité de Direction valident, à l'unanimité, la nomination des Commissions Régionales – Annexe 1

4. INFORMATIONS DU DIRECTEUR TECHNIQUE RÉGIONAL

Nicolas DUBOIS, DTN, intervient et précise qu'outre les missions régaliennes assurées tout au long de la saison par l'Equipe Technique Régionale, plusieurs enjeux majeurs apparaissent comme des priorités pour la saison à venir :

- Le football des enfants de U16 à U13 est une priorité fédérale avec pour objectif d'améliorer l'attractivité et la fidélisation des pratiquants mais aussi de leur permettre la meilleure progression possible. Ainsi un cadre fédéral a été fixé en lien avec la (ré)organisation de la pratique pour favoriser des formes de pratique variées, des plateaux festifs et y associer des défis techniques et ateliers.
 - Des adaptations seront évidemment possibles au sein de chaque territoire avec la volonté d'introduire des formats et des types de pratique adaptés aux spécificités de chaque Districts.
- Un autre enjeu sur la même thématique réside en la formation de l'encadrement. Nous remarquons une dégradation des contenus proposés aux plus jeunes licenciés, ainsi qu'un déficit de formation pour les intervenants sur les Ecoles de Football. L'objectif est de créer un réseau puissant de responsable Ecole de Football, de les amener à la formation pour ceux qui n'en auraient pas suivi afin que ces derniers puissent participer à la montée en compétences des éducateurs de leurs clubs.
- Le déploiement du nouvel outil projet club dans au moins 25% des clubs du territoire afin de participer à la structuration des projets associatifs, sportifs et de consolider le modèle économique de leur club.
 - Cet outil intuitif permettra aux clubs les plus éloignés des critères incontournables du label de se projeter sur un plan d'actions pluri annuel avec l'aide des outils fédéraux mis à leur disposition. Cet outil projet club sera un moyen très simple de formaliser les idées de développement du club et de les communiquer.
- La pratique féminine : une baisse significative des licenciées féminines a été observé la saison dernière alors que la courbe était ascendante depuis quelques saisons. Des actions sont à entreprendre pour favoriser l'accueil des féminines et notamment les jeunes filles de l'Ecole de Football au sein de nos clubs, avec des sections dédiées ou non. En fin de saison, un diagnostic a été effectué avec l'identification de clubs souhaitant créer des Ecoles de Football

Féminines et d'autres souhaitant renforcer la leur. Notre action visera à accompagner ces clubs, à leur faire bénéficier d'une offre de pratique spécifiques s'ils le souhaitent et à les faire bénéficier des aides fédérales dédiées en termes notamment de dotations matérielles pour améliorer l'accueil des pratiquantes.

- Des actions promotionnelles seront également prévues tout au long de la saison afin d'attirer le public féminin non licencié vers la pratique du football.
- La pratique Futsal : les journées promotionnelles seront une nouvelle fois mis en place auprès des différents publics de l'Ecole de Football. Des offres de pratique jeunes commencent à se développer un peu partout sur le territoire et devront se créer dans les Districts où aucune pratique n'est recensé.
 - Au niveau régional, la création de deux compétitions nationales va permettre de dynamiser les compétitions U18 Futsal et R1 Futsal Feminin avec une possibilité d'accession. L'objectif est également à terme de compléter notre architecture de compétition avec la création d'un championnat U15 Futsal. Le projet à court terme pourrait être de créer un challenge régional de fin de saison regroupant les meilleures équipes des compétitions de Districts organisées dans cette catégorie.

Enfin des projets sont également en cours pour ouvrir un sport-études régional féminin dédié aux meilleurs joueuses U14 et U15 de la région avec une volonté d'anticiper la création d'un Pôle-Espoirs mixte. Des discussions avec l'Education Nationale ont déjà été entreprises la saison dernière.

D'autre part, l'équipe ETR travaillera à l'enrichissement de notre catalogue de formations avec des formations spécifiques portant sur des domaines particuliers à destination des éducateurs de la région, parmi lesquelles un certificat régional d'analyse vidéo.

Également nos actions de perfectionnement et de détections à destination des Gardien de But seront renforcées avec pour objectif d'améliorer le niveau de nos pratiquants sur le territoire car les constats ne sont pas satisfaisants.

Enfin, l'équipe ETR poursuivra ses actions sur les violences dans l'environnement avec la distribution d'un kit spécifique à destination des responsables des clubs afin de sensibiliser les acteurs aux bons comportements.

5. VALIDATION DU SCHÉMA TERRITORIAL FAFA EQUIPEMENTS SAISON 2026/2027 –

ANNEXE 2

Avant de se prononcer sur le schéma territorial FAFA Equipements, Arnaud DOUDET, Directeur Général, rappelle les différents dispositifs, notamment le FAFA Equipements, FAFA Transports, FAFA Emploi et FAFA Formation.

Il indique les montants des enveloppes régionales de la LMF pour la saison 2026/2027 allouées par la F.F.F. :

- FAFA Equipements : 414 500 €
- FAFA Transports : 72 600 €

Après avoir présenté, les nouveautés 2026/2027 sur :

- Le FAFA Fonds de solidarité
- Le FAFA Matériel

- La Mise en place d'abondements financiers pour les projets à l'attention du public féminin (création d'un éclairage, création ou extension de vestiaires, création d'un terrain de football éclairé à 8 en gazon synthétique)
- Le FAFA Transport (véhicule exclusivement de la marque VW et dispositif éligible à la LLD,

Arnaud DOUDET présente le schéma territorial FAFA Equipements de la LMF (annexe 2).

→ Les Membres du Comité de Direction valident, à l'unanimité, le schéma territorial FAFA Equipements saison 2026/2027 (Annexe 2).

6. INFORMATIONS JURIDIQUES

• Annexe des Règlements R1 F, U18 F, et U16 F

Camille TORRENTE, Directrice Juridique, fait un point la réforme des championnats féminins et apporte une précision dans l'annexe de nos règlements U16 F, U18F et R1F ESCATES, portant sur les modalités d'accès aux barrages :

- *“ est reconnu comme Championnat Départemental ou interdépartemental tout championnat se jouant à 11, comptant un minimum de six équipes engagées et/ou auquel chaque équipe engagée a participé à un minima de 10 rencontres au cours de la saison”.*
- SENIORS F : Seulement deux interdistricts sont organisés cette saison. Conformément au règlement R1 F ESCATES, il n'y aura pas de barrages d'accès en fin de saison. Les Districts organisant les interdistricts sont ainsi autorisés à étendre leur calendrier et transmettre les accédants le 09 mai.

• Contrôle d'honorabilité

Le Comité de Direction a pris connaissance du courriel de la F.F.F. transmettant un arrêté préfectoral portant interdiction temporaire pour une durée de 6 mois d'exercer la mention mentionnée à l'article 322-1 du Code du Sport interdisant notamment d'exercer les fonctions d'éducateurs, d'exploitation ou juge arbitre à titre bénévole ou rémunéré, conformément aux articles L212-1, L322-1, L223-1 et L 322-7 du Code du sport.

• Point dossiers CNOSF

Concernant les six dossiers actuellement en conciliation auprès du CNOSF depuis le mois de juillet, le conciliateur du CNOSF a proposé de s'en tenir à la décision de la C.R. Appel Disciplinaire pour 4 dossiers et 2 dossiers restent en attente de proposition de conciliation.

7. AFFAIRES COURANTES

Le Comité de Direction enregistre les dossiers suivants :

- Affiliations

866250 – COURAGE
565762 – FUTSAL CLUB ANNOT
565550 – SIMIANE COLLONGUE OLYMPIQUE
865926 – OPPEDE MAUBEC LUBERON
565855 – OLYMPIQUE GRAND AVIGNON
565964 – ASS GIGNAC FOOTBALL CLUB
866144 – CITY FOOT CHAMPTERCER
566019 – SPORTING CLUB FOOTBALL MAS THIBERT
566129 – OPEN 13
566133 – OLYMPIQUE FLAYOSCAIS
566142 - OLYMPIQUE SIX FOURS LE BRUSC
766144 – FC ACADEMY
866143 – SPORTING CLUB MIRAMAS
566256 – OLYMPIQUE FOOTBALL BAGNOLAIS
866273 – FOOTBALL CLUB 54
566245 – SPORTING CLUB ROQUETTAN
566251 – SPORT OLYMPIQUE COLLOBRIEROIS

- Changements de nom

503296 – AS PTT TOULON qui devient OLYMPIQUE DE TOULON / HOSPITALIERS
554311 – A. G. ANIM CENTRE SOCIOCULTUAREL DEL RIO qui devient TEAM METEKE LA VISTE
565204 – AVENIR SPORTIF TOUSEYNOIS qui devient FUTSAL CLUB SEYNOIS
582665 – SALON NORD qui devient CLUB OLYMPIQUE SALONNAIS
565534 – FC ALGERIEN qui devient MARSEILLE UNITED FC

- Radiations

861134 – ETOILE SPORTIVE RIBIEROISE
530657 – FC ISTRES RASSUEN
560043 – AS VALLEE DE L'HUVEAUNE
564359 – OC MASSILIA
580714 – FC JAS DE BOUFFAN
582456 – AS MIRAMAS
565624 – FC PROVENCAL
564763 – REAL FOOT PROJECT
864301 – ANIM F.C.
554100 – CENTRE SOCIAL ET CULTUREL STE MUSSE TOULON EST
581648 – INSTITUT M20
523707 – AV. S. RICHERENCHES

La séance est levée à 20h50

**Le Président de Séance
M. Eric BORGHINI**



ANNEXE 1 – COMITE DE DIRECTION

Nomination des Commissions Régionales 2026/2027

* Les Commissions CR Discipline – C.R. Appel Disciplinaire – CR du Statut de l'Arbitrage et C.R.C.C. étant nommées pour 4 ans, il ne s'agit pas d'une nouvelle nomination.

POLE COMPETITIONS

Élus référents : Vincent CASERTA et Pierre ALCOVERRO

Commission Régionale des Activités Sportives		
Élu référent	Vincent	CASERTA (CD)
Élu référent	Pierre	ALCOVERRO (CD)
PRESIDENTE	Céline	SCIORTINO
Membre	Emmanuel	ARNAUD
Membre	Gérard	PIARRY
Membre	James	SANTANA
Membre	Eric	TOUBOUL

Section Futnet		
Élu référent	Vincent	CASERTA (CD)
Membre	Jean	DELOFFRE

Section Futsal		
Élu référent	Vincent	CASERTA
Responsable	Sassi	BEN NACEUR
Membre	Malek	AISSANOUI
Membre	Victor	CHAIX
Membre	Gregory	HANNOT
Membre	Samy	TAFRAOUI
Membre	Brahim	TOUATI
Membre	Haïkel	REZGUI

Commission Régionale des Délégués		
Élu référent	Philippe	DI MARCO
Président	Philippe	DI MARCO
Membre	Marina	BEN YAYA
Membre	Eyatete Aimé	BOUWE
Membre	Abed	CHOKRY
Membre	Pierre	SCHIANO LOMORIELLO
Référent sécurité	Patrick	BEL ABBES
Référent sécurité	Philippe	DI MARCO
Référente sécurité	Meriem	CHAFRA
Référent sécurité	Hamza	KHALDI

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives		
Président	Patrick	SCALA
Membre	Pierre	ALCOVERRO (CD)
Membre	Patrice	BULLY
Membre	Patrice	MBEG NDENGA
Membre	Pierre	SCHIANO LOMORIELLO
Membre	Jean-Claude	TOURREL
Membre (Alpes)	Guillaume	DOMINICI
Membre (Côte d'Azur)	Marc	ERETEO
Membre (Grand Vaucluse)	Jean Paul	LASSAGNE
Membre (Provence)	Philippe	SANNA
Membre (Var)	Antoine	MANCINO

POLE JURIDIQUE

Élue référente : Meriem CHAFRA

Commission Régionale de Discipline *

Présidente	Béatrice	DELESTRADE
Membre	Roger	DEPLANO
Membre	Laure	JARDRI
Membre	Pierre	MARTIN
Membre (CRA)	Jean-François	SOTO
Membre	Joseph	TRITZ
Membre	Philippe	DI MARCO
Instructrice Titulaire	Juliette	SENLIS
Instructrice Titulaire	Charlotte	TRENTER
Instructrice Suppléante	Camille	TORRENTE

Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire *

Président	Xavier	TORBIERO
Membre	Gérard	ARNAUD
Membre	Patricia	CANDRE
Membre	Philippe	GEORGES
Membre	Nicolas	JOCKEY
Membre	Jean-Jacques	VAYTET
Membre	Reda	BETROUNI

Commission Régionale de Statuts et Règlements

Président	Ray	SARI
Membre	Roger	ANTONELLI
Membre	Fernand	AUREILLE
Membre	Matthieu	BLAIN
Membre	Serge	SCARINGI
Membre	Tahar	ZIANE

Commission Régionale des Surveillances des Opérations Electorales

Président	Xavier	TORBIERO
Membre	Patricia	CANDRE
Membre	Béatrice	DELESTRADE
Membre	Nicolas	JOCKEY
Membre	Jean François	SOTO

POLE E.T.R.

Élu référent : Jean-Louis DISTANTI

Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football		
Présidente	Rosette	GERMANO
Membre	Stéphane	BELMONTE
Membre (DTR)	Nicolas	DUBOIS
Membre	Christophe	VIDUSSI
Membre	Daniel	VINCENT
Membre (GEF)	Bernard	MICONNET
Membre (UNECATEF)	Philippe	BURGIO
Membre (U2C2F)	Dominique	CIONCI

Commission Régionale de Labellisation		
Président	Jean Louis	DISTANTI
Membre (CTR DAP)	Claire	CHAMBON
Membre (DTR)	Nicolas	DUBOIS
Membre (élu Alpes)	Julien	MARTELLINI
Membre (CTD Alpes)	Laurent	ABRACHY
Membre (élu Côte d'Azur)	Pascal	BISTARELLI
Membre (CTD Côte d'Azur)	Christophe	DUPONT
Membre (élu Grand Vaucluse)	Julien	BERANGIER
Membre (CTD Grand Vaucluse)	Mounir	BENSALAH
Membre (élu Provence)	Christophe	MAUREAU
Membre (CDT Provence)	Mathias	SUCH
Membre (CTD Provence)	Stéphane	RICHARD
Membre (élu Var)	Jean Paul	PERON
Membre (Var)	Antoine	MANCINO
Membre (CTD Var)	Ludivine	REGNIER
Membre	Joel	BAGNIS
Membre	Jean Luc	DONATI

Commission Régionale Technique		
Président	Jean-Louis	DISTANTI
Membre	Sylvie	REYNIER
Membre DTR	Nicolas	DUBOIS
Membre	Michel	BERBECHE
Membre	Jean François	VERGER
Membre	Jonathan	JAGER
Membre	Claire	CHAMBON
Membre (Alpes)	Cyril	ROUVIER
Membre (Alpes)	Christophe	BELLARD
Membre (Côte d’Azur)	Claude	ESPOSITO
Membre (Grand Vaucluse)	Fabien	GUGUE
Membre (Provence)	Christophe	MAUREAU
Membre (Var)	Bruno	VIOSSAT
Membre	Gilles	AGNIEL
Membre	Joël	BAGNIS
Membre	Grégory	BERNARD
Membre	Franck	BORRELLI
Membre	Charles	DECORZENT
Membre	Marc	ESCUDERO
Membre	Michel	FRANCHI
Membre	Alexandre	GASPAROTTO
Membre	Gilles	GIACCOTTA
Membre	Lassad	HASNI
Membre	Thierry	LABORIEUX
Membre	David	LARSONNIER
Membre	Bernard	MICONNET
Membre	Robin	RICHEN
Membre	Hamed	TRAD
Membre	Jimmy	TURI

POLE MEDICAL

Commission Régionale Médicale		
Présidente (médecin)	Christelle	ANSALDI (CD)
Membre (Kiné)	Joris	AUJALEU
Membre (Kiné)	Elodie	BELTRAME
Membre (médecin)	François	BERANGER
Membre (Kiné)	Laury	BRUNO
Membre (médecin)	Jérémy	BOURENNE
Membre (Kiné)	Didier	CONFALONIERI
Membre (Kiné)	Marvin	DRAHE
Membre (médecin)	Lucas	MALET
Membre	Robin	RICHEN
Membre (psychologue)	Nicolas	VIDAL

POLE ARBITRAGE

Élu référent : Karim ABED

Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage *		
Présidente	Meriem	CHAFRA (CD)
Représentant des clubs	Marie Lise	DI RUSSO
Représentant des clubs	Emmanuel	ARNAUD
Représentant des clubs	Gradimir	ARSIC
Représentant des clubs	Alain	SAVELLI
Représentant des Arbitres	Karim	ABED (CD)
Représentant des Arbitres	Choukri	GHZAL
Représentant des Arbitres		

Commission Régionale des Arbitres		
Président	Gilles	ERMANI
Vice-Président	Ahmed	TALEB
Membre (secrétaire)	Florian	BREVET
Membre	Jérôme	CASCALES
Membre	Florian	GONCALVES
Membre	Sébastien	OURS
Membre	Victor	PETIGNY
Membre	Fabrice	POREE
Membre	Marion	SALEMME
Membre	Christopher	SPADAFORA
Représentant des Arbitres CD	Karim	ABED
Représentant CR Appel	Réda	BETROUNI
Représentant Spécial arbitrage	Claude	COLOMBO
Représentant C.D.	Philippe	DI MARCO
Représentant des Educateurs	Jean Louis	DISTANTI
Représentant CR Discipline	Jean François	SOTO
Membre (CDA Alpes)	Haledi	SOULE
Membre (CDA Côte d'Azur)		
Membre (CDA Grand Vaucluse)	Gérald	BETTENCOURT
Membre (CDA Provence)	Lionel	D'ANTONIO
Membre (CDA Var)	Guillaume	JANIN
CTRA	Maxime	APRUZZESE
CTRA	Cyril	BOUREAU

POLE STRUCTURATION DES CLUBS

Élu référent : Lionel GAMBIA

Commission Régionale Structuration des clubs		
Président	Lionel	GAMBIA
Membre	Medhi	AABID
Membre	Dadi	BENAISSA
Membre	Fabien	BONARDI
Membre	Mohamed	BOUBEKEUR
Membre	Yassine	EL MAMOUN
Membre	Alain	IOZA
Membre	Thierry	LABORIEUX

Commission Régionale ANS		
Président	Jean Louis	DISTANTI
Membre	Patrick	BEL ABBES
Membre	Arnaud	DOUDET
Membre	Nicolas	DUBOIS
Membre	Ludivine	REGNIER
Membre	Camille	TORRENTE

Commission Régionale du Fonds d'Aide au Football Amateur		
Président	Pierre	ALCOVERRO
Membre	Patrick	SCALA
Membre	Loris	VOLTZ

Commission Régionale de Contrôle des Clubs *		
Président	Joseph	GAGLIANO
Membre	Axelle	ALCOVERRO
Membre	Abdelkarim	BOUSLAH
Membre	Georges	JULLIAN
Membre	André	MARLETTA
Membre	Henri	REYNOUD
Membre	Laurent	THURIER
Membre	Roland	VARTANIAN

POLE ENGAGEMENT

Élue référente : Sylvie REYNIER

Proposition de fusion pour créer la Commission Régionale de l'Engagement (fusion avec la CR Bénévolat Mixité – la C.R. Handisports Adapté et la C.R. Actions Citoyennes et Sociales)

Commission Régionale de l'Engagement		
Présidente	Cathy	DARDON
Membre	Malika	BENALI
Membre	Samir	BOUZIANI
Membre	Karen	CHARNEAU
Membre	Pierre	MEGARDON
Membre	Hocine	RACHID
Membre	Frédéric	RAMAHANDRIARIVELO
Membre	Laurence	RAVEL
Membre	Sylvie	REYNIER (CD)
Membre	Faïza	TAZERART
Membre	David	LUCHARD
Membre	Rosette	GERMANO
Membre (Handsport)	Charline	TEPELIAN
Membre (Sport adapté)	Marie	BRUJAILLE LATOUR
Membre (Sport Adapté)	Léa	ROUVIER

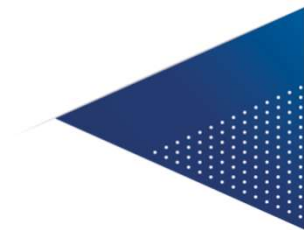
POLES IR2F / EMPLOI

Élu référent : Thierry BOREL

Comité de pilotage de l'IR2F - Formation		
Membre	Vincent	CASERTA
Membre	Thierry	BOREL
Membre	Jean Louis	DISTANTI
Membre	Gilles	ERMANI
Membre	Lionel	GAMBA
Représentant District (CA)	Alain	BROCHE
Représentant District (A)	Patrick	BEL ABBES
Membre / DG	Arnaud	DOUDET
Membre / DTR	Nicolas	DUBOIS
Membre / Resp Adm	Carine	CHAUVIERE
Référent péda Educateurs	Jean Francois	VERGER
Référent péda Arbitres	Maxime	APRUZZESE
Référent péda Dirigeants	Clément	MARTIN
Référent Emploi	Cindy	SAHED DEGAND

DIVERS

Cellule Régionale des Volontaires		
Membre	Eric	BARUTEAUD
Membre	Marie Lise	DI RUSSO
Membre	Maurice	PINERI



PROJET TERRITORIAL FAF EQUIPEMENT 2026-2027

NOM DE LA LIGUE : MEDITERRANEE

1. PROJET DU TERRITOIRE SUR LES INSTALLATIONS SPORTIVES

Etat des lieux des équipements sportifs au sein de votre territoire (type et nombre d'installations présentes sur le territoire actuellement (terrain, vestiaires, club house, etc...) avec le niveau de classement actuel, analyse par District en relation avec le nombre de licenciés, la population, l'ancienneté des équipements, etc...)

La Ligue Méditerranée dispose d'un parc de 1196 installations sportives, dont :

890 installations dédiées au football à 11.

136 installations dédiées au futsal.

154 installations dédiées au football réduit.

Le niveau de classement des installations est globalement élevé sur l'ensemble du territoire, avec un taux d'installations classées compris entre 84,9 % et 87,9 %.

District	Installations	Football à 11	Licences LIBRES + Futsal	Principales caractéristiques
Côte d'Azur	146	104	23 224	66 % synthétique / 14 % naturel
Alpes	119	86	5546	45 % naturel / 21 % stabilisé / 13 % synthétique
Var	266	185	20 742	45 % synthétique / 28 % naturel
Grand V	251	230	17808	88 % naturel / 8 % synthétique
Provence	414	290	38418	46 % synthétique / 22 % naturel / 20 % stabilisé

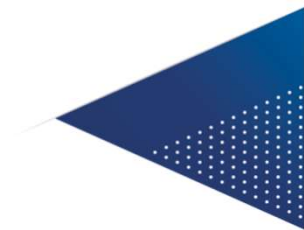
Les principaux enseignements

1. Les modèles d'équipements sont très différents selon les territoires.

La Côte d'Azur et la Provence disposent d'un parc fortement orienté vers les terrains synthétiques, tandis que le Grand Vaucluse repose très largement sur la pelouse naturelle. Le District des Alpes se distingue également par une proportion importante de terrains stabilisés.

2. Le nombre d'installations doit être mis en perspective avec le nombre de licenciés.

Certains territoires disposent d'un nombre relativement limité d'installations au regard de leur activité. Cela pose directement la question de la pression exercée sur les équipements, de leur entretien et de leur capacité à répondre aux besoins des clubs.



Définition des priorités d'équipements fixées par le territoire pour combler les disparités territoriales observées dans l'état des lieux. Si une politique spécifique pour les zones rurales et urbaines est définie, nous vous prions de bien vouloir nous la communiquer.

A titre informatif :

District des Alpes : 1 terrain pour 47 pratiquants
District Grand Vaucluse : 1 terrain pour 71 pratiquants
District Côte d'Azur : 1 terrain pour 159 pratiquants
District du Var : 1 terrain pour 112 pratiquants
District de Provence : 1 terrain pour 93 pratiquants

À la suite de la Conférence Nationale du Football, qui s'est tenue le 22 novembre 2025, a été présenté aux acteurs un nouveau dispositif destiné à mobiliser des ressources financières supplémentaires en faveur de la féminisation du football. Celui-ci sera déployé au cours de la saison 2026-2027.

Dans ce cadre, **une enveloppe nationale d'un montant total de 1 M€ sera consacrée à l'abondement des dispositifs FAFA Équipement en faveur du football féminin.**

À ce titre, les projets présentés par la Ligue Méditerranée pourront bénéficier d'une enveloppe régionale maximale de 62 100 €, correspondant à 15 % de l'enveloppe régionale, destinée à être répartie entre les différents projets contribuant au développement et à la féminisation du football.

Cette aide régionale permettra, pour certaines natures de projets éligibles, de déclencher un **abondement fédéral complémentaire**. Celui-ci prendra la forme d'une aide forfaitaire supplémentaire, dont le montant sera déterminé en fonction de l'aide régionale préalablement attribuée.

Sont éligibles à cet abondement fédéral complémentaire les natures de projets suivantes :

1) Création (uniquement) d'un éclairage pour un classement fédéral

Abondement FFF : 5 000 € Si aide minimale Ligue : 7 500 €

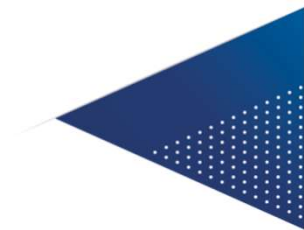
2) Création ou extension (uniquement) de vestiaires pour un classement fédéral

Abondement FFF : 10 000 € Si aide minimale Ligue : 15 000 €

3) Création (uniquement) d'un terrain de Football à 8 éclairé en gazon synthétique

Abondement FFF : 30 000 € Si aide minimale Ligue : 30 000 €

Ces natures de projets feront donc l'objet d'une attention particulière et seront pris en considération lors d'éventuels arbitrages à réaliser par la Commission Régionale FAFA.



Détail de l'organisation mise en place pour :

- Promouvoir le dispositif FAFA au sein de votre territoire
- Analyser techniquement les dossiers de demande de subventions et sélectionner ceux retenus (collaboration CRFAFA/CRTIS, rôle des Districts, ...)
- Suivre les dossiers après l'attribution de l'aide fédérale et la collecte des pièces justificatives dans le cadre de la demande de versement.
- Visiter les installations subventionnées (photos, compte rendu de visite)

Conclusion :

Le parc des installations sportives de la Ligue Méditerranée présente de fortes disparités territoriales, les différences entre les Districts, tant en matière de nombre d'équipements que de types de surfaces et de capacité d'accueil, nécessitent de poursuivre un suivi attentif des installations.

L'enjeu pour la Ligue est donc double : maintenir la conformité et la qualité du parc existant, tout en accompagnant les collectivités et les clubs dans l'évolution des infrastructures, notamment face à l'augmentation des besoins liés au développement des pratiques diversifiées, de la féminisation, au futsal, au football réduit et à la densité de licenciés sur certains territoires.

Proposition Commission Régionale FAFA – Valorisation des Natures de projets éligibles à l'aide Fédérale –

1 Sécurisation et mise en conformité des installations

Avec 239 installations T5, 137 T6 et 52 T7, il existe un important parc d'équipements à maintenir et faire évoluer pour garantir la sécurité de nos rencontres régionales et départementales.

2 Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé

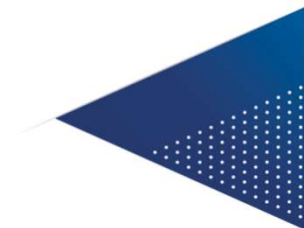
Les synthétiques sont particulièrement présents en Côte d'Azur (66 %), Provence (46 %) et Var (45 %). Le renouvellement du parc existant qui se veut vieillissant est donc un enjeu majeur pour garantir la sécurité des licenciés pendant la pratique.

3. Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement Fédéral

Accompagner la création ou la mise en conformité des vestiaires permet aux collectivités de disposer d'équipements adaptés aux exigences fédérales, garantissant de meilleures conditions d'accueil, de pratique et de sécurité pour les joueurs, les arbitres et les encadrants

4 Création / rénovation d'éclairages E6 avec LED et pilotage

La modernisation de l'éclairage permet d'augmenter le temps d'utilisation des terrains (entraînements et rencontres officielles) tout en maîtrisant les consommations.



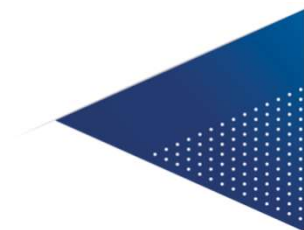
2. MODALITÉS DE FINANCEMENT 2026-2027

(Colonne du premier tableau à remplir par le territoire pour chaque nature de projet. Il est possible qu'un territoire ne souhaite aider certaines natures de projets. Auquel cas, nous vous prions de bien vouloir nous en faire part dans le second tableau.)

Pour rappel :

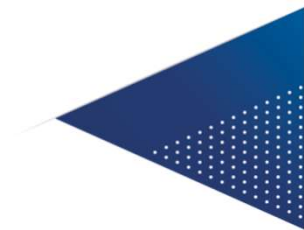
- L'aide fédérale minimale est de 1 500€ pour un dossier
- L'aide fédérale ne peut dépasser 80% du coût total du projet *

	Natures de projet	Modalités de financement
01	Création d'un « Club House » (Espace clos et couvert de convivialité en dur ou en construction modulaire d'une surface mini. de 25 m² avec présence d'un point d'eau EC/EF avec évier) situé dans un complexe au moins T6, extension ou rénovation d'un club house déjà existant est non éligible. <i>Le projet de création doit être en conformité avec la Réglementation Environnementale RE 2020.</i>	Aide jusqu'à 30 % du coût plafonnée à 20.000 € *
02	Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement Fédéral (niveau T6 minimum ou niveau Futsal 4 minimum) <i>S'il s'agit d'un projet de création ou d'extension, le projet doit être en conformité avec la Réglementation Environnementale RE 2020. Vestiaires Football : 20 m² minimum hors sanitaires et douches / Vestiaires arbitres de 8 m² par vestiaire, hors sanitaires et douches. Vestiaires Futsal : vestiaires joueurs 14 m² hors sanitaires et douches et vestiaires arbitres 6 m² hors sanitaires et douches.</i>	Aide jusqu'à 30% du coût plafonnée à 35.000 € *
03	Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral (niveau E6 minimum) avec installations d'un système de pilotage pour adapter le niveau d'éclairage et contrôler les plages horaires de fonctionnement. <i>S'il s'agit d'un projet de mise en conformité ou rénovation, ce dernier est éligible si et seulement si le projet permet un changement de niveau de classement. Autrement dit, un projet sans changement de niveau de classement est non éligible. Utilisation obligatoire de projecteurs LED.</i>	Aide jusqu'à 30% du coût plafonnée à 25.000 € *
04	Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral - Main courante - Clôture de protection de l'aire de jeu - Clôture de l'installation (y compris clos à vue) - Banc de touche - Remplacement de buts fixes de football à 11 - Liaison protégée vestiaire-aire de jeu - Parc de stationnement protégé pour équipe visiteuse et officiels (cf niveau T2) - Mise en conformité des zones de sécurité d'une installation football ou futsal	Aide jusqu'à 50% du coût plafonnée à 10.000 € *
05	Création d'un terrain de grands jeux en pelouse naturelle ou pelouse système hybride (niveau T6 minimum sans obligation d'éclairage)	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 25.000 € *
06	Renforcement / Amélioration d'un terrain en pelouse naturelle (niveau T5 minimum sans obligation d'éclairage) - Drainage de fond et/ou de surface et/ou - Arrosage intégré et/ou - Mise en conformité pour un passage de l'aire de jeu à 105m*68m et/ou - Renforcement total ou partiel de l'aire de jeu par une pelouse système hybride	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20.000 € *



	Natures de projet	Modalités de financement
07	Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique (Niveau de classement Installation : T6 minimum avec niveau de classement Éclairage : E7 minimum si l'éclairage est existant – E6 minimum si c'est une création) <i>Seuls les gazons synthétiques non chargés ou avec charge de remplissage non-élastomère sont éligibles. Utilisation obligatoire de projecteurs LED</i>	Aide jusqu'à 10% du coût plafonnée à 55.000 € *
8	Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé (Niveau de classement Installation : T6 minimum avec niveau de classement Éclairage : E7 si l'éclairage est existant – E6 minimum si c'est une création) <i>Seuls les gazons synthétiques non chargés ou avec charge de remplissage non-élastomère sont éligibles. Utilisation obligatoire de projecteurs LED</i>	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 40.000 € *
9	Création d'un terrain de Football à 8 contre 8, éclairé, en gazon synthétique (Niveau Foot A8 avec éclairage : éclairage moyen horizontal minimum de 100 lux avec un coefficient d'uniformité minimum de 0,40) <i>Seuls les gazons synthétiques non chargés ou avec charge de remplissage non-élastomère sont éligibles. Utilisation obligatoire de projecteurs LED</i>	Aide jusqu'à 10% du coût plafonnée à 25.000 € *
10	Changement de revêtement gazon synthétique sur un terrain de football à 8 ➢ Changement d'un revêtement en synthétique existant par un nouveau revêtement ➢ Utilisation obligatoire de projecteurs LED ➢ Gazon synthétique non chargés ou avec charge de remplissage non-élastomère sont éligibles ➢ Dispositif anti dispersion/confinement tout autour du terrain vivement recommandé.	Aide jusqu'à 20 % du coût plafonnée à 20.000 € *
11	Projet d'équipement donnant lieu à un classement de niveau T7 ou d'un éclairage de niveau E7 <i>Utilisation obligatoire de projecteurs LED</i> ➢ Terrain d'entraînement ➢ Éclairage pour un terrain d'entraînement (étude d'éclairage obligatoire) ➢ Vestiaires	Aide jusqu'à 50% du coût plafonnée à 10.000 € *
12	Autre projet participant à l'amélioration de la trajectoire environnementale • Installation d'un réseau de récupération des eaux de pluies pour l'arrosage des terrains • Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments (tribunes, vestiaires, club house, ...) pour les alimenter en électricité ; • Installation d'un système de pilotage des installations d'éclairage pour adapter le niveau d'éclairage et contrôler les plages horaires de fonctionnement)	Aide jusqu'à 50% du coût plafonnée à 35.000 €

* Aux termes du III de l'article L. 1110-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la participation minimale d'une collectivité territoriale métropolitaine, maître d'ouvrage d'une opération d'investissement est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques. L'article L. 1111-9 du CGCT dispose, quant à lui, que, dans le cadre d'un projet nécessitant le concours de plusieurs collectivités territoriales, « la participation minimale du maître d'ouvrage [...] est fixée à 30 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques. Par ailleurs, une bonification de l'aide de 10% sur le montant calculé initialement et prise sur l'enveloppe régionale pourra être accordée aux projets en Zone de Revitalisation Rurale et Quartiers Prioritaires de la ville.



NATURE(S) DE PROJET(S) NON AIDÉES PAR LE TERRITOIRE. NOUS VOUS PRIONS DE BIEN VOULOIR EXPOSER LES RAISONS DE CETTE ORIENTATION.

La Ligue et ses Districts ne souhaitent pas rejeter de dossiers. Toutes les demandes méritent d'être étudiées et aidées selon les priorisations définies et le budget de l'enveloppe régionale dont le montant s'élève cette saison à 414.500 €uros.

Fait à Le 00/00/2025

Le Président de la Ligue de Football de....

.....

Le Président du District de

.....

Le Président du District de

.....

Le Président du District de

.....

Le Président du District de

.....

Le Président du District de

.....

Le Président du District de

.....

Le Président du District de

.....

Le Président du District de

.....

Le Président du District de

.....

Le Président du District de

.....